



CAMPING DE SOURZAC

Mairie - Le Bourg – 24400 SOURZAC

CONTRAT DE LOCATION

SEMAINE (S) DU AU

Mobil home 1

Mobil home CONFORT plus

DATE d'arrivée :

DATE de départ :(avant 10 H)

NOM

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville..... Téléphone :

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

Dates de naissance des enfants :

Nombre de véhicules.....

Animal non autorisé dans le mobilhome

Location semaine : € x = €

Taxe de séjour : 0.22 € /pers/ nuité x..... = €

TOTAL :€

La demande doit être accompagnée d'un règlement (chèque) libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC de ST ASTIER », correspondant au montant de la location + le montant de la taxe de séjour. (la taxe de séjour est applicable à partir de 18 ans)

Les règlements par mandat doivent être adressés à : Trésorerie de St Astier – Place du 14 juillet – 24110 ST ASTIER en précisant : « location camping de SOURZAC » .

Les chèques tirés sur une banque étrangère ou eurochèque ne sont pas acceptés.

Conditions à « **LIRE IMPERATIVEMENT** » avant d'approuver et de signer le contrat

Conditions de location

1 – La location est nominative et ne peut être cédée en aucun cas

2 – Le contrat de réservation devra être retourné dans les 15 jours suivant la date d'envoi pour que la réservation soit enregistrée.

- **Un chèque de caution de 150 Euros doit être joint au règlement de la location (remis après vérification de la location).**

3 – En cas de non paiement aux dates prévues, nous considérerons votre inscription comme annulée et appliquons les conditions d'annulation du paragraphe.

4 – Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit (par lettre recommandée avec accusé de réception) auprès de la Mairie de SOURZAC. En cas d'annulation, il vous sera retenu l'intégralité de la somme versée.

Nous vous conseillons de contracter une assurance Annulation.

5 – La location est libre à partir du samedi 14 H et doit être libérée le samedi suivant avant 10 H00 **après remise en ordre et nettoyage par vos soins. Dans le cas contraire une somme forfaitaire de 50 Euros vous sera retenue.**

6 – En cas de non occupation 48 heures après la date prévue et sans avis écrit de votre part, la location sera attribuée à une autre personne et votre versement nous sera acquis.

7 – La réservation ne devient effective qu'à réception de la lettre de confirmation du « Camping de Sourzac ».

Celle-ci devra être présentée à votre arrivée.

Date et signature obligatoire précédées de la mention
« lu et approuvé »

Confirmation location
SOURZAC Le

Le Régisseur
M.F. LAFAYE